



Commune de Saint-Maixant (33490)

**Procès-verbal
Conseil Municipal du 03 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du de juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

26 mai 2025

Présents (13) :

M. BERNADET Alain, Maire.
Mme Magali LE LAGADEC, M. DULUC Gérard, Mme GAURY Angélique, Adjoint,
M. FIEVET Rudy, M. MAINET Aurélien, Mme ARQUEY Patricia, M. ORGET Julien, Mme AURAIN Christiane, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, Mme PERUZZA, Mme POINSTAUD Aurélie

Pouvoirs (02) :

Monsieur Jean-Christophe MEUNIE a donné pouvoir à M. Alain BERNADET,
Madame Fabienne CHARDONNET a donné pouvoir à M. Gérard DULUC,

Excusé (06) :

Mme BANOS Catherine Adjoint.
Mme CHARDONNET Fabienne, M. MEUNIÉ Jean-Christophe. Mme BERTRAND Nathalie, M. DEYRIARD Cédric,
Mme CHAUDERON Catherine, Conseillers Municipaux.

Absent (0)

Secrétaire de séance

Mme Aurélie POINSTAUD

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 15 avril 2025 ;
1. Rapport d'activité de la communauté de communes du Sud Gironde ;
2. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et montant de l'attribution de compensation ;
3. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Gironde ;
4. Création poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 01 juillet 2025 ;
5. Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2025 ;
6. Création poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01 juillet 2025 ;
7. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
8. Communications du Maire ;
9. Rapport des commissions ;

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 03 JUIN 2025

10. Rapport des délégués ;
11. Divers
12. Questions diverses

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 JUIN 2024

Le compte rendu de la réunion du 15 avril 2025 a été validé à l'unanimité des membres présents.

1. Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Sud Gironde

Le Maire rappelle :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Sud Gironde a transmis à la commune le rapport d'activité pour l'exercice 2024.

Ce rapport retrace l'ensemble des actions, décisions, réalisations et projets engagés par la CDC Sud Gironde dans l'exercice de ses compétences.

Le rapport a été mis à la disposition des membres du Conseil Municipal avant la présente séance afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2024, de la Communauté de Communes du Sud Gironde, tel que transmis par celle-ci ;
- **Rappelle** que cette présentation ne donne pas lieu à un vote ;
- **Décide** de joindre la présente délibération au registre des délibérations du Conseil Municipal

Pour : 13+ 02 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

2. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et montant d'attribution de compensation

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du mardi 27 mars 2025,

Vu le rapport du 27 mars 2025 de la CLETC en découlant,

Vu le conseil communautaire du 08 AVRIL 2025 approuvant le rapport CLECT du 27/03/2025,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, consécutivement à :

- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes dans le cadre de la prise de compétence.
- L'évaluation financière du transfert des charges des communes de Langon, Fargues et Villandraut vers la CdC, lié à la compétence ZA dans le cadre de la rétrocession de 2 voies : route de Calay et chemin de Marot

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 27 mars 2025
- acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2025 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le/la maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes :

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 03 JUIN 2025

- du conseil communautaire à la majorité des 2/3
- des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents

APPROUVE le rapport de la CLECT du 27 mars 2025

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2025 qui en découle (annexe 1 du rapport).

Pour : 13+ 02 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

03. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Gironde

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L. 5214-16

Vu l'arrêté préfectoral du 23/12/2013 de création de la Communauté de communes du Sud Gironde,

Vu l'arrêté préfectoral du 16/07/2021 qui a entériné la version en vigueur de ses statuts.

CONSIDERANT que les tronçons de voirie qui ont pour fonction principale la desserte des zones d'activités économiques qui sont de compétence communautaire sont fortement impactées par la circulation poids lourds inhérente à l'activité des ZA ;

CONSIDERANT que 2 voies (chemin de Marot à Villandraut et route de Calay limitrophe à Fargues et Langon) sont concernées pour une partie de leur linéaire ;

CONSIDÉRANT que l'opération de la Maison de santé pluridisciplinaire de Villandraut a pris fin avec la cession en janvier 2025 de la propriété du bien en application du contrat signé avec les professionnels de santé ;

CONSIDERANT que l'adhésion de la CdC au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne ne constitue pas une compétence en soi mais est liée aux compétences Aménagement de l'espace et Protection et mise en valeur de l'environnement de la CdC ;

CONSIDÉRANT les observations émises par les services préfectoraux visant à améliorer la rédaction de ces statuts ;
Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CdC du Sud Gironde suivant le projet joint en annexe.

Le conseil de municipal, Monsieur le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des Membres présents**

SE PRONONCE EN FAVEUR de la modification statutaire de la Cdc du Sud Gironde proposée

Pour : 13+ 02 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

04. Création poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe – deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois des agents promouvables,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La **suppression** d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet (service technique)
- La **suppression** d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet (service restaurant scolaire)
- La **suppression** d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (service ménage)
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet (service ménage)
- la **création** de deux emplois d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet (service technique et restaurant scolaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans les emplois seront inscrits au budget,

Pour : 13 + 02 pouvoirs

Abstention : 00

contre : 00

05. Décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

DIA 33438 25 A0005

- Bien : Maison de 93m² sur un terrain de 714 m²
- Adresse : 14 Lot clos des lilas - 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AI n° 46).
- Prix : 230 000.00 €.

DIA 33438 25 A0006

- Bien : Maison de 75 m² sur Terrain de 709 m²
- Adresse : 21 chemin de bergea 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 232).
- Prix : 190 000.00 €.

DIA 33438 25 A0007

- Bien : Maison de 69 m² sur Terrain de 254 m²
- Adresse : 1, Bis rue Casquit 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 234).
- Prix : 180 000.00 €.

DIA 33438 25 A0006

- Bien : Maison de 160 m² sur Terrain de 1722 m²
- Adresse : 4, rue du viaduc 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AL n182/183)
- Prix : 241 000.00 €.

06. Communication du Maire

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 03 JUIN 2025

- 18.04 – Mobilités à Fargues
- 19.04 – Parrainage Républicain
- 26.04 - Mariage
- 06.05 – Tirage au sort jury d’assises
- 16.05 – SICTOM FARGUES (projet déchèterie)
- 19.05 – CDC agrivoltaïsme
- 20.05 – Permis de louer 74 route de Gascogne
- 22.05 – Bilan Conseil Départemental à Frontenac
- 27.05 – Accident école
- 29.05 – Gendarmerie – arrêté placement d’office
- 02.06 – Assemblée générale – association aides ménagères

07. Rapport des commissions

Angélique GAURY :

Le 13 juin 2025 Kermesse de l'école

Le 26 juin 2025 Cérémonie remise des trousseaux aux futurs CP et Dictionnaires aux futurs 6^{ème}.

Gérard DULUC :

Réception des travaux de viabilisation « lotissement Vitalmerle » le 13 juin 2025 à 10 heures.

Magali LE LAGADEC :

Documents joints compte rendu CDC

Commission technique

Rapporteur Gérard DULUC

Sommaire

1. Point sur les gros chantiers
2. Schéma Directeur Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)
3. Etablissement Recevant du Public (ERP)
4. Travaux divers

1- Point sur les gros chantiers :

Lotissement VITALMERLE :

Les travaux de mise à la côte ont été réalisés.

La réception des travaux de la 1^{ère} tranche est prévue courant juin.

Sécurisation Rue du Viaduc :

Après une demande de DICT, les panneaux et l'Arrêté ont été posés. Il nous reste à tracer une ligne jaune discontinue.

Garantie décennale VV :

Mme Bonnet a envoyé un courrier à EIFFAGE pour la MO de la garantie décennale au sujet des dégradations de la piste cyclable (crevasses nombreuses et profondes sur l'enrobé).

2- SDGEP :

La réunion concernant la phase 3 « Proposition des scénarios et du zonage Eaux Pluviales (EP) » du SDGEP s'est tenu le 31/03/2025.

Les sujets suivants ont été abordés :

- rappel des zones de dysfonctionnements identifiées
- les propositions d'aménagement
- les conditions de dimensionnement
- les aides de financement
- le cadre réglementaire
- les propositions d'aménagement par secteur avec l'estimation financière
- le programme des travaux et la priorisation
- les parcelles à maintenir en zone non constructible (cela sera fonction des travaux envisagés sur les prochaines mandatures)
- le zonage des EP

Il a été convenu que nous allons prendre notre temps pour étudier et assimiler les propositions d'aménagement faites afin de se positionner préférentiellement sur 1 scénario. Cela permettra de valider les parcelles (ER) retenues au stade du zonage EP.

En effet, ce règlement graphique sera passé en enquête publique et sera annexé au PLU de la commune, (afin de ne pas construire n'importe où).

Nous ferons un retour courant septembre/octobre 2025 sur les parcelles à réserver ainsi que sur les règles de zonage choisies.

Par conséquent Suez va rendre une version 1 du règlement de zonage et du règlement graphique et établira une version 2 après avoir reçu le retour de la commune.

3- ERP :

Suite à notre envoi du 11 mars, la DDTM, nous a répondu :

- Validation de toutes les attestations d'accessibilité (ensemble périscolaire/cycle1/cycle2restaurant scolaire/algéco/boulodrome/presbytère/bibliothèque/foyer/WC publics et Eglise.
- Refaire le dossier salle des fêtes Cerfa complet + le bloc 5 – attestation du bureau de contrôle pour LA TOTALITÉ de la salle des fêtes cheminements compris...)
- Et enfin, il faut réaménager les allées du cimetière car pour eux le sol est meuble et glissant....

Après contact téléphonique début mai et visio le 21/05, le dossier salle des fêtes et cimetière a été renvoyé avec les modifications et documents demandés pour une étude post commission.

D'autre part, le courrier envoyé en mars concernant les mesures compensatoires pour le bâtiment cycle 3 n'a pas été validé par la DDTM.

En effet, après un refus de la commission de validation d'accessibilité des ERP, on ne peut pas envoyer un simple courrier, il faut refaire un dossier complet. Ce dossier a été refait et expédié le 26 mai 2025.

Pose des prolongateurs de rampe sur l'escalier d'accès à la Mairie et envoi à la DDTM des photos prouvant la réalisation de ces travaux

4- Travaux divers :

- Petits travaux de maçonnerie sur les batardeaux Saint Maixant/Verdelais.

Procès-verbal valant compte rendu - Conseil Municipal du 03 JUIN 2025

- Rénovation du mot « Mairie » au-dessus de l'entrée du bâtiment.
- Nettoyage des façades cantine et périscolaire.
- Mise en peinture des prolongateurs de rampe des escaliers de la Mairie
- Nettoyage du dépôt du cimetière et brûlage du bois en décomposition– 3 jours de travail à 4
- Boucher les trous du chemin des Acacias et de la rue des Jésuites
- Recoller solins salle des fêtes
- Nettoyage escaliers POSTE/SG/MAIRIE
- Traçage des lignes blanches et de la ligne « arrivée » sur l'allée en enrobé d'accès à la cour maternelle
- Nettoyage de tous les jeux Ecole et espace public
- Nettoyage des grilles du pluvial Ecole
- Nettoyage complet de l'Ecole
- Couper les arbres morts à l'Astouret
- Pose d'un nouveau verrou sur la porte « compostage » du dépôt
- Rebouchage des trous sur la digue
- Nettoyage des trappes de la digue
- Remplacement des distributeurs de savon et de papiers avec la société Elipro
- Pose du panneau salle des fêtes
- Ramassage des papiers sur la commune
- Faucardage/tonte/taille des massifs/nettoyage des caniveaux
- Entretien linéaire espaces verts D10
- Nettoyage et tonte du cimetière

08. Rapport des délégués

09. Questions diverses

Angélique GAURY fait part que suite à la réunion enfance jeunesse du mois de mai à la CDC, les conditions de rémunération des animateurs ont été évoquées avec une disparité entre les deux structures, le CVLV et la CDC. Visiblement au moment du vote des différents budgets, il y aurait eu un manque de communication en interne. Il semble important de clarifier cette situation avec toutes les instances concernées.

Christiane AURAIN fait un compte rendu des statistiques des radars pédagogiques.

Gérard DULUC remercie Christiane AURAIN pour le travail fait sur les statistiques des radars pédagogiques.

Gérard DULUC remercie l'ensemble de ses collègues élues, du personnel des services techniques et administratif pour la bonne collaboration durant ces 5 années ½, et présente sa décision de démissionner de ses fonctions de deuxième adjoint à compter du 30 juin 2025. Cette décision, murement réfléchie, est motivée par un déménagement, un nouveau projet personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance
Mme Aurélie POINSTAUD**